

Valorisation des ressources humaines : Nouvelles du terrain

La coopération technique de la JICA sous-tend les programmes de coopération technique d'initiative publique qui forment l'un des trois piliers de l'aide publique au développement (APD) du Japon. Ces activités de coopération ont été élaborées en mettant l'accent tout particulièrement sur le développement des ressources humaines, afin de soutenir le renforcement des capacités nationales dans les pays partenaires. Comment de telles initiatives ont-elles été mises en œuvre et quels résultats ont-elles donnés, notamment en Asie ?

Début de la coopération technique

Les programmes de coopération technique d'initiative publique ont débuté avec l'adhésion du Japon au Plan de Colombo^{*1} en octobre 1954, trois ans après sa réintégration dans la communauté internationale, suite à la conclusion du traité de paix de San Francisco en 1951. À cette époque, le Japon déployait des efforts considérables pour parvenir à l'indépendance économique, bien qu'il ait reçu alors l'aide des États-Unis et d'organisations internationales.

À l'origine, la coopération technique était surtout assurée par l'Association Japon-Asie (fondée en 1954), alors mandatée par les pouvoirs publics. Ensuite, lorsque les projets ont pris de l'ampleur, l'Agence de coopération technique outre-mer (OTCA) a été fondée, en 1962, et une structure créée pour la mise en œuvre de la coopération technique. Les années 1960 ont été marquées par l'amélioration des structures d'exécution de l'aide dans les pays en développement. Cette période s'est par ailleurs distinguée par un renforcement de l'aide économique à l'étranger à l'échelon mondial.

En 1974, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) a été créée par la fusion de l'OTCA et du Service japonais d'émigration, afin d'améliorer et de renforcer la structure de mise en œuvre de l'APD. En octobre 2003 enfin, la JICA est devenue une institution administrative indépendante.

*1. Le Plan de Colombo est une organisation de coopération fondée en janvier 1950 dans le but de promouvoir le développement économique et social des pays d'Asie du Sud et du Sud-Est et de la région Pacifique. L'aide sera d'abord fournie par le biais d'accords bilatéraux entre pays membres. Plus tard, le Plan de Colombo sera étendu au Moyen-Orient et à l'Afrique (exercice 1957), puis à l'Amérique latine (exercice 1958) et enfin à d'autres régions en développement.

Développement des ressources humaines et renforcement des capacités nationales

Le principal objectif de la coopération technique pratiquée à l'origine par la JICA concernait le transfert de technologie au niveau des individus. Dans ce cadre, des experts japonais faisaient partager l'expérience et le savoir du Japon en communiquant directement avec le personnel technique et les agents administratifs des pays partenaires. Cette coopération avait pour objectif de conduire au développement de ressources humaines, en leur transmettant les connaissances, les technologies et le savoir-faire appropriés, tout en renforçant la compréhension mutuelle à travers des échanges avec la population des pays en développement.

La coopération technique de projet type, qui combine l'accueil de participants à une formation technique, l'envoi d'experts et la fourniture d'équipements, occupe alors bien sûr une place importante. À la même époque, les études de développement – forme de coopération dont le but est l'enquête – seront aussi considérées comme un moyen important de développer les ressources humaines. Pour ce faire, on s'attache à inculquer au personnel technique des pays partenaires les méthodes d'étude à l'occasion même des études qui sont alors menées.

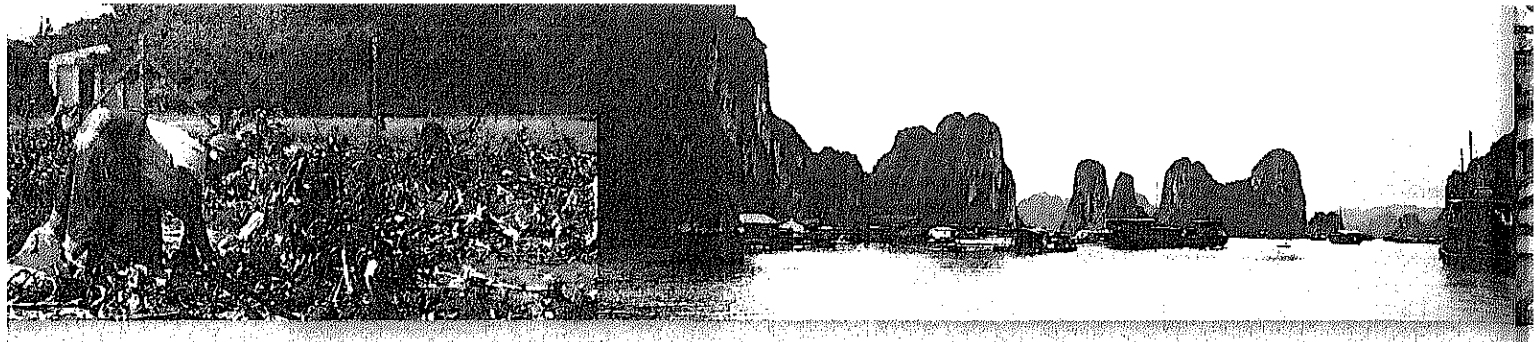
L'importance de l'aide au développement des ressources humaines a été reconnue en 1979 lors de la cinquième Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le premier ministre japonais de l'époque Masayoshi Ohira indiquant alors que le développement des ressources était le fondement de l'édification d'une nation. Les capitaux sont importants pour l'essor économique, mais ils ne suffisent pas à résoudre les problèmes des pays en développement. Si l'on essaie d'imposer des plans de développement ambitieux financés par des capitaux étrangers, mais que l'on oublie de veiller à l'épanouissement des ingénieurs et techniciens qui mettront en œuvre ces plans et sauront gérer les capitaux, les équipements et les technologies fournis, l'aide ainsi apportée est inefficace et ne contribue en rien à l'édification de la nation. L'aide au développement des ressources humaines est essentielle pour la formation de futurs chefs de file chargés de conduire l'économie d'un pays en développement et d'assurer son évolution et sa stabilité au plan social.

Aide au développement de ressources humaines et transfert de technologie par la JICA

L'une des caractéristiques de la coopération consiste à éduquer et à former dans un premier temps le groupe restreint de personnes d'un pays en développement qui diffuseront ensuite les connaissances et les compétences techniques acquises à d'autres personnes dans le pays. Cela nécessite la mise en place d'organisations et de systèmes permettant d'exploiter la technologie transférée dans le cadre de la mémoire organisationnelle de ce même pays.

Le projet de développement de ressources humaines pour l'ANASE est un bon exemple de la coopération de la JICA dans ce domaine. Ce projet est fondé sur un concept présenté en 1981 par le premier ministre japonais de l'époque Zenko Suzuki lors d'une série de visites dans cinq pays de l'ANASE. Dans ce cadre, des Centres de développement des ressources humaines ont été établis dans chaque pays pour servir de bases, en s'appuyant sur une aide combinant coopération technique et coopération financière non remboursable. Ces Centres ont également servi d'organismes de coopération au sein des différentes régions pour les échanges entre les représentants du Japon et des pays de l'ANASE.

L'aide au développement des ressources humaines comporte donc deux aspects : d'une part, la création d'un vivier de compétences et la valorisation des ressources humaines, et d'autre part, les échanges entre individus et la promotion de la compréhension mutuelle. C'est pourquoi, au lieu de procéder à un simple transfert de technologie, il convient de travailler avec la population des pays partenaires pour trouver la technologie qu'ils jugent appropriée – autrement dit, celle qui puisse s'implanter et se propager largement au sein du pays – et permettre aux pays partenaire de mettre en œuvre par leurs propres moyens des méthodes adaptées. La mise en place de ce type d'aide à la valorisation des ressources humaines doit faire une place importante à la personnalité et à la dignité de chacun, parallèlement aux connaissances et aux compétences techniques des experts.



Adoption d'une approche efficiente

Suite à la création de la JICA, il est toujours plus clairement apparu combien il était important, dans un souci d'efficacité et d'efficience accrues, de mettre en œuvre une aide par pays détaillée et couvrant tous les secteurs. Une structure d'exécution a donc été progressivement mise en place, afin de promouvoir l'approche par pays.

Ce changement d'approche est né de la prise de conscience accrue des résultats limités auxquels pouvait conduire une structure d'exécution jusqu'ici spécialisée par domaine et par forme de coopération.

Au niveau de la structure d'exécution, les divisions chargées des régions ont été placées en 1981 sous la responsabilité du département Planification. Cette structure a ensuite été élargie. Des divisions régionales ont par ailleurs été créées au sein des départements responsables de l'accueil des participants à une formation technique, de l'envoi d'experts et du programme d'envoi de JOCV. En 1999, le système des départements régionaux a été institué.

L'approche intégrée de développement régional – approche globale couvrant plusieurs problèmes au sein d'une région donnée – n'a pas été appliquée qu'en Asie ; elle a également été utilisée en Afrique dès le milieu des années 1970. L'approche-programme², désormais la plus courante, a été conçue puis appliquée dans les années 1980, notamment en Indonésie. Cette succession d'approches, qui a permis d'améliorer les programmes sur le plan stratégique, se poursuit aujourd'hui.

² Approche de l'aide dans laquelle divers projets liés entre eux sont combinés de manière organique pour leur mise en œuvre.

Développement des méthodes de gestion et renforcement de la fonction d'évaluation

Si les actions à mener et le type d'investissements (effectifs, matériels, etc.) à réaliser étaient bien déterminés dans les phases de conduite et de gestion des projets de coopération technique de projet type, les résultats attendus n'étaient pas toujours clairement définis. Dans ce contexte, une présentation théorique des résultats de l'aide était donc impossible. On s'est ainsi aperçu que des améliorations étaient réalisables en termes de transparence. Aussi l'Agence a-t-elle commencé en 1991 à mettre en place, pour la planification, la conduite et la gestion des projets, la méthode de gestion du cycle du projet (Project Cycle Management, PCM), qui s'inspire de méthodes d'autres organismes d'aide. Après son adoption définitive en 1992, ce concept s'est solidement implanté et son utilisation s'est multipliée. On peut dire que l'adoption de cette méthode a marqué une étape importante pour l'amélioration de la planification et de la conduite des projets, ainsi que pour la coordination avec d'autres pays et des organismes d'aide du monde entier. Depuis, les projets conduits par la JICA comme les méthodes de gestion associés n'ont cessé de s'améliorer.

Les débats sur l'évaluation de la coopération technique ont commencé il y a très longtemps. Dans les débuts par exemple, on a tenté de comprendre les effets des projets incluant l'accueil de participants en formation dès les années 1960. En 1976, des études sur la mesure des effets de la coopération technique ont été conduites dans le cadre du référencement de la méthode utilisée par l'Agence des États-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development, USAID). Après la création du Comité d'étude de

l'évaluation dans les années 1980, la JICA a fondé en 1990 la division d'évaluation et de suivi rétrospectif des projets. En 1991, des directives d'évaluation ont été élaborées et définitivement adoptées. Associé aux méthodes de planification, de conduite et de gestion créées dans le cadre de la PCM évoquée plus haut, le renforcement des fonctions d'évaluation a conduit à la consolidation de la phase de planification des projets.

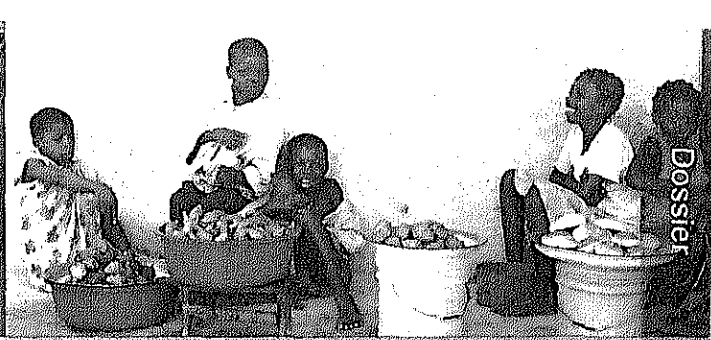
Du développement des ressources humaines à l'édification de la nation, en passant par le renforcement de ses capacités

Dans la coopération technique de la JICA décrite plus haut, le transfert de technologie avait une place importante. Dès le début, cette activité n'a pas seulement eu pour but d'introduire une technologie de l'extérieur, mais de l'implanter et de la diffuser dans l'ensemble du pays partenaire, comme l'indiquent les expressions « développement des ressources humaines » et « édification de la nation ». Pourtant, il y avait une certaine tendance à privilégier le transfert de technologie japonaise dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux individus spécialement concernés par cette technologie dans le pays partenaire. Aussi, à partir de la seconde moitié des années 1990, le concept de « renforcement des capacités » est venu remplacer celui de « développement des ressources humaines ». Ce nouveau concept attachait en effet plus d'importance au développement global des capacités des organisations et de la société qu'au transfert de technologie à des individus en particulier. Ce concept a marqué une nouvelle orientation de la coopération technique au sein de la JICA.

À partir des années 1990, la question de l'utilité réelle de l'aide est devenue un thème souvent vivement débattu dans les milieux de l'aide internationale. De ces débats, il est ressorti que la coopération technique devait améliorer les capacités générales nécessaires pour faire face à la situation des pays en développement : en d'autres termes, elle devait favoriser le développement des capacités. En partie sous l'influence de cette évolution, l'Agence en est venue, après une longue réflexion, à mettre l'accent sur le soutien indirect au pays partenaire. Elle a décidé que celui-ci devait jouer le rôle principal, au lieu que ce soit au donneur d'aide d'assumer le processus d'amélioration des capacités, pour faire face aux problèmes aux niveaux individuel, organisationnel et sociétal. En d'autres termes, l'accent a davantage été mis sur les initiatives privilégiant l'autonomie et la spontanéité du pays partenaire.



Ce cours donné par un expert japonais s'inscrit dans le cadre des efforts constants déployés pour favoriser le développement des effectifs techniques qui participeront à l'édification de la nation. (Projet de développement des capacités du personnel d'enseignement dans la faculté d'ingénierie de l'Université nationale du Timor-Leste)



La JICA a alors insisté sur des relations de confiance, basées sur les échanges entre les gens, une chose que l'on ne peut ni acheter ni mesurer avec de l'argent.

Coopération technique dans le domaine de l'environnement

Pour illustrer les points précédemment évoqués, nous prendrons un exemple issu du domaine de l'environnement, à savoir le problème de l'accumulation des déchets résultant de l'urbanisation rapide dans les pays en développement. On peut considérer que l'aide dans ce domaine a débuté par des investissements matériels dans des équipements de collecte des déchets et les transferts de technologie associée, pour évoluer ensuite vers un soutien des investissements intellectuels, avec la préparation de plans de gestion des déchets urbains et l'aide au développement de divers organismes, notamment des agences de gestion des déchets. Ce soutien s'est concentré sur le développement des capacités des organisations responsables des déchets et de leurs effectifs. Cependant, le problème des déchets ne peut être résolu sans la collaboration du secteur privé, ainsi que la participation de tous les résidents.

D'autre part, il ne faut pas non plus ignorer les problèmes sociaux représentés par les bidonvilles qui se forment autour des décharges.

Aussi, depuis les années 1990, la coopération a évolué vers un soutien global au développement des capacités, axé sur différentes thématiques d'action – participation communautaire, coopération public-privé et capacités administratives – tout en privilégiant l'indépendance professionnelle d'une large catégorie d'individus et l'interaction avec la société civile. La perception même du problème des déchets a évolué : on l'a tout d'abord considéré comme un problème municipal pour s'apercevoir ensuite qu'il était nécessaire de créer des sociétés fondées sur le recyclage, conscientes des questions de lutte contre la pollution, de protection des ressources et de la circulation des déchets dangereux à travers les frontières internationales. Ces défis sont communs aux pays du monde entier, nations industrialisées comprises, et renvoient aux « trois R » (réduire, réutiliser, recycler), une initiative lancée par le Japon. En phase avec ce mouvement, le soutien de la JICA en matière de développement des capacités est passé du niveau municipal au niveau national et à des initiatives d'envergure mondiale.

Coup de projecteur sur les projets de coopération environnementale en Asie

Cette section décrit le type d'aide apportée par la JICA dans le domaine de l'environnement, avec des exemples concernant l'Asie et plus particulièrement la Chine et l'Indonésie.

Coopération aux projets de reboisement en Chine

Chine

L'été 1998, des inondations catastrophiques ont ravagé le bassin du Yangzi Yang (anciennement Yang Tse Kiang), touchant plus de 200 millions de personnes. Plus terrible encore, la désertification a avancé dans ce pays de 3 436 km² par an en moyenne durant les années 1990. Face à cette situation, en 1999 le gouvernement chinois a mis en place le Plan national d'amélioration et de protection de l'environnement, avec pour objectifs d'endiguer l'érosion des sols et l'extension de la désertification dans les régions montagneuses, qui figurent parmi les causes supposées des inondations. L'objet de ce plan directeur de protection du milieu naturel est d'accroître la couverture forestière d'au moins 19 % d'ici 2010 et 26 % d'ici 2050. Dans le cadre de ce plan, des projets de reboisement sont activement menés dans toute la Chine. En novembre 1998, après la grande crue du Yangzi Yang, le président chinois Jiang Zemin s'était rendu au Japon pour s'entretenir avec le premier ministre Keizo Obuchi. Dans un communiqué conjoint à la presse, les deux dirigeants avaient annoncé que le Japon et la Chine étudieraient et lanceraient sans délai une coopération approfondie entre les pouvoirs publics et le secteur privé dans le domaine du reboisement et de la préservation des forêts. À la suite de quoi, les pouvoirs publics et le secteur privé se sont chacun de leur côté lancés dans l'étude de projets de reboisement. Trois projets de plantation dans le bassin du Yangzi Yang ont été évoqués côté pouvoirs publics. Suite à plusieurs entretiens bilatéraux entre la Chine et le Japon, il a été décidé que la JICA réaliserait un projet de coopération technique le long de la rivière Anning, un affluent de la rivière Jinsha, qui alimente en partie le cours supérieur du Yangzi Yang dans la préfecture autonome de Liangshan Yi (« préfecture de Liangshan » dans la suite). Il a également été décidé d'étudier et de mettre en œuvre, grâce à la coopération financière non remboursable, des projets de reboisement dans le bassin du fleuve Jaune, plus précisément dans la province du Shanxi, située sur le plateau de loess, lequel est marqué par une très forte érosion des sols, et dans la région autonome Ningxia Hui, où sévit la désertification. La JICA avait déjà coopéré avec la Chine sur des projets ponctuels dans le domaine de la foresterie, notamment dans le cadre de la recherche sur les essences forestières et l'amélioration génétique des arbres forestiers. Suite aux événements de 1998, elle est passée avec ces

projets de reboisement au stade de la coopération à grande échelle.

Wel le anning : la voie de la paix

La préfecture de Liangshan est une zone naturelle riche, dont les monts oscillant autour des 3 000 m sont traversés par la rivière Anning. Or, depuis les années 1950, une grande partie de l'environnement naturel a été détruit suite au défrichement lié à la poussée démographique et à l'exploitation du bois à grande échelle décidée dans le cadre du « Grand bon en avant ». Depuis, les pouvoirs publics chinois ont entrepris des projets de reboisement. Pourtant, même vers la fin des années 1990, la végétation ne s'était pas suffisamment réimplantée dans cette région aux conditions difficiles. Aussi, la rivière Anning a continué de charrier la terre sur son cours. Les projets de reboisement à répétition menés par les pouvoirs publics chinois dans les régions alpines autour des 3 000 m n'ont pas non plus donné de bons résultats : les versants sud sont aujourd'hui recouverts de sols brun-rouge dénudés, en grande partie lessivés par la rivière Anning.

De 2000 à 2007, la JICA a conduit un projet de coopération technique dans une ville et deux comtés du bassin versant de la rivière Anning (ville de Xichang et comtés de Xide et Zhaojue). Projet-pilote de reboisement du Sichuan, il avait pour but de jeter les bases nécessaires à la réalisation d'activités autonomes de reboisement dans la région ciblée. Diverses actions ont été entreprises dans ce sens : mise au point de techniques de reboisement permettant de produire des échantillons adaptés aux conditions locales sur le plan naturel et social ; mise au point de techniques de reboisement adaptées à la conservation des eaux et des sols ; formation de personnel technique pour la gestion, la réalisation et l'extension des activités d'élevage des plants et de reboisement ; sensibilisation de tous les résidents des communautés locales à l'importance des techniques de conservation des forêts, d'élevage de plants et de reboisement.

Le mot d'ordre du projet, « wel le anning » (« voie de la paix », en chinois), joue sur le nom de la rivière Anning, qui signifie littéralement « rivière paisible ».

Les experts chinois et japonais ont travaillé main dans la main sur ce

projet, afin de prévenir les crues de la rivière Anning et de restaurer son riche environnement naturel, pour que cette région puisse retrouver la paix.

Les semis ont été sélectionnés et des méthodes de culture développées pour que les plants puissent prendre racine dans les montagnes.

Le bassin versant de la rivière Anning est enserré dans des montagnes, dans une région chaude et sèche. Des semis pouvant résister dans un environnement aussi sévère ont été sélectionnés et des méthodes de culture développées pour que les plants puissent prendre racine dans les montagnes. Les semis cultivés dans des pots dotés d'un fond, ce qui est courant en Chine, n'ont pas de racines suffisantes. Plusieurs dispositifs ont donc été essayés, de sorte que les plants puissent disposer de racines suffisantes. Finalement, une technique de culture de plants en pots sans fond a été mise au point. En 2004, ces pots ont remporté le prix du progrès scientifique et technologique décerné par la préfecture de Liangshan. En 2006, ils ont été déclarés prescription technique réglementaire et adoptés en tant que tels, conformément aux lois et ordonnances de la préfecture de Liangshan. Le projet a en outre permis de mettre au point pour les semis une technique de culture en conteneur qui donne facilement d'excellents plants aux racines mieux développées. Dans la phase de reboisement, des méthodes combinant diverses essences ont été testées afin de créer des forêts mixtes. Et la combinaison de plusieurs essences a donné des arbres qui se développent bien mieux. La méthode de plantation de forêts mixtes ainsi mise au point a ensuite été appliquée à d'autres projets de reboisement en Chine.

Les experts chinois et japonais ont progressivement pris conscience de la nécessité d'une technique de lutte contre l'érosion, notamment après avoir constaté que l'écoulement de terre et de sable dans la région ciblée ne pouvait être stoppé par un simple reboisement. La technique employée dans ce cadre au Japon est onéreuse et nécessite de grands ouvrages d'art. Or, la préfecture de Liangshan ne disposait ni des fonds ni du matériel suffisants pour de tels travaux. Les experts chinois et japonais ont alors inventé un modèle de lutte contre l'érosion simple, réalisé à partir de paille, de bambou et de pierres, dont ils ont ensuite démontré l'efficacité. Les techniques mises au point par les experts chinois et japonais travaillant sur le projet ont ensuite été diffusées aux personnes concernées dans la préfecture de Liangshan, grâce à des sessions de formation. De nombreux techniciens de la province du Sichuan sont par ailleurs venus sur place étudier le projet.

La zone ciblée par le projet, en particulier dans les montagnes, est touchée par la pauvreté.

La zone ciblée par le projet, en particulier dans les montagnes, est touchée par la pauvreté. Les membres de la minorité ethnique Yi qui vivent dans cette région élèvent des animaux, notamment des moutons et des chèvres, et ils cultivent entre autres du sarrasin et des pommes de terre. Ces paysans dépendent pour vivre de la forêt, dont ils utilisent le bois pour se chauffer. Or, une mesure édictée par les pouvoirs publics chinois leur interdit d'exploiter les peuplements naturels ou de faire paître leurs animaux dans les zones forestières. De plus, les zones de pâturage ont diminué suite aux projets de reboisement, ce qui a entraîné une diminution de revenus pour les résidents locaux.

Témoins directs de la situation et conscients de la difficulté à faire revivre les forêts simplement en repiquant des plants sur les collines, les experts chinois et japonais ont compris qu'il était nécessaire d'améliorer la vie de la population locale de manière plus globale. Les responsables du projet se sont donc entretenus avec des agents des pouvoirs publics chinois et des ONG travaillant dans la préfecture de Liangshan. Ensuite, ils ont reçu l'aide d'experts de la JICA intervenant dans d'autres régions et ont mené diverses

actions énergiques pour résoudre ce problème.

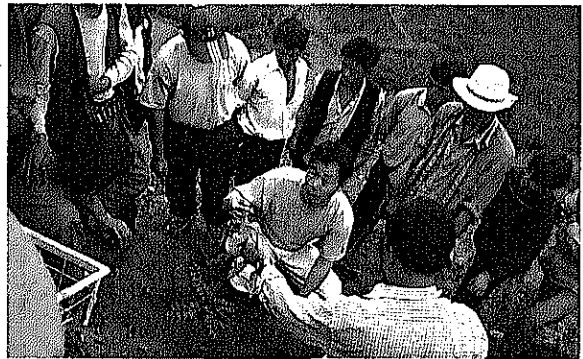
Des dispositions ont dans un premier temps été prises pour cultiver du colza en coopération avec les responsables du projet d'étude locale de démonstration sur le développement des techniques de production du colza dans la province du Hubei. Pour parer à la diminution des pâturages, une expérience a été tentée, à savoir cultiver de l'herbe à pâturage entre les arbres plantés dans le cadre du projet de forêt-pilote.

Ensuite, les responsables du projet ont désigné le village de Dashitou, où se déroule le projet de pépinière expérimentale, dans le comté de Zhaodue, village écologique pilote, du fait qu'il était frappé de plein fouet par les problèmes éducationnels, sanitaires, environnementaux et d'autre nature touchant les régions pauvres. Avec l'aide d'experts, de JOCV et d'autres volontaires, des ONG ont été créées pour assurer auprès des élèves des écoles élémentaires et des villageois des activités de soutien, notamment des diagnostics de santé, une instruction sanitaire, une éducation à l'environnement et une instruction musicale. Toutes ces activités se poursuivent encore de nos jours.

Près de huit ans ont passé depuis le début du projet. Les eaux jadis brun-rouge de la rivière Anning sont redevenues claires et les gens sont de plus en plus sensibilisés à l'environnement. En fin de compte, il s'avère que les actions du projet se répercutent positivement sur l'environnement de la préfecture de Liangshan.

La coopération au quotidien

Aujourd'hui, la JICA forme des ressources humaines à la foresterie au niveau des comtés dans le cadre du projet de Centre de formation sino-japonais à la foresterie et à l'écologie. Celui-ci a pour objectif d'améliorer les connaissances liées aux projets de reboisement. Parallèlement, la JICA organise un grand nombre d'observations de terrain et d'échanges d'expérience. Ces efforts doivent permettre d'utiliser à l'échelle de toute la Chine les expériences et les réalisations obtenues dans le cadre des projets suivants : projets de coopération technique dans la province du Sichuan, projets de reboisement conduits dans la région autonome de Ningxia Hui et la province de Shanxi, grâce à la coopération financière non remboursable et à des prêts en yens, et enfin, encore d'autres projets de reboisement, menés cette fois par des ONG. Dans la province du Shanxi, une formation sur site est assurée dans le cadre du projet de vulgarisation et d'enseignement de la technologie de reboisement du plateau de loess. Les expériences acquises dans cette province au cours des projets réalisés grâce à la coopération financière non remboursable sont transmises aux techniciens forestiers.



Formation sur site aux techniques de reboisement dans la province du Sichuan

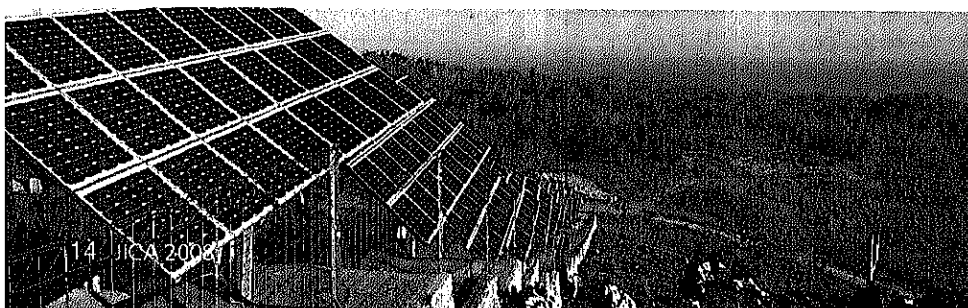
Indonésie

Prévention des feux de forêt

L'Indonésie a une superficie de 192 millions d'hectares, dont 120 (62 %) classés en zone forestière. C'est le troisième pays au monde par la taille de sa forêt tropicale. Ce type de forêt revêt une importance capitale à maints égards : pour la simple valeur du bois, comme fournisseur de produits forestiers et site de réalimentation des ressources en eau, comme habitat d'une

faune sauvage variée, et aussi pour son rôle d'opposant au réchauffement de la planète et pour les autres fonctions de protection de l'environnement qu'elle remplit en tant que poumon de la Terre et gigantesque puits de CO₂.

Or, ces dernières années, la zone forestière d'Indonésie, qui entre pour environ 10 % des forêts tropicales du monde, a diminué rapidement au rythme de 1,5 à 2,1 millions d'hectares par an (soit au moins 1 % par an).



Cette diminution résulte, entre autres, d'une évolution dans l'utilisation des sols, qui dérive d'un développement à grande échelle favorisant la croissance économique, l'abattage illégal et les immenses feux de forêt. Ces derniers, qui se déclarent chaque année surtout à la saison sèche, sont aujourd'hui un problème de portée mondiale. Les incidences sur l'économie réelle, qui vont de la fermeture d'aéroports à celle d'écoles à cause du smog, ainsi que les effets nocifs de ce dernier sur la santé, notamment les affections trachéales, ont de graves répercussions, non seulement en Indonésie mais aussi dans les pays voisins comme la Malaisie et Singapour.

Le gouvernement indonésien attache une grande importance à la prévention des feux de forêt. Dans le cadre des efforts pour restaurer et protéger les ressources forestières, qui est l'un de ses cinq enjeux prioritaires, le ministère des Forêts s'emploie à combattre et prévenir les incendies de forêt.

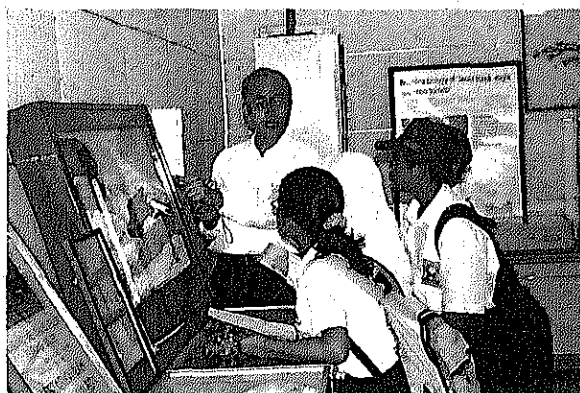
Depuis 1991, la JICA coopère avec l'Indonésie dans le domaine de la prévention des feux de forêt : envoi de missions d'étude, enseignement et formation technique sur les feux de forêt, stages au Japon pour les homologues et fourniture d'extincteurs portables.

La phase 1 (1996-2001) du projet de gestion en matière de prévention des feux de forêt visait les objectifs suivants : amélioration des premières mesures de lutte contre le feu au niveau des pouvoirs publics, prévention des feux de forêt au niveau local et élaboration des premières méthodes de lutte contre l'incendie. Cette phase a conduit à la mise au point de systèmes de détection précoce et d'alerte rapide s'appuyant sur les données satellitaires, ainsi que d'orientations techniques sur les premières mesures de lutte contre l'incendie et la création de pare-feux. Durant la phase 2 (2001-2006), les membres du projet ont aidé les quatre parcs nationaux sélectionnés à établir, à l'aide de données satellitaires, des cartes de risque de propagation d'incendie devant servir à la mise en œuvre d'activités de gestion en matière de prévention des feux de forêt (autrement dit, alerte et détection précoces, et premières mesures de lutte anti-incendie). Les données concernant les « hot-spots » (régions où la température est élevée et où des incendies peuvent se déclencher) ont été diffusées aux administrations des parcs nationaux, permettant ainsi de gérer des parcs de superficie étendue. Le projet a également permis de rédiger un manuel sur la prévention des feux de forêt et les principales méthodes de lutte anti-incendie. Ce manuel a d'ailleurs été utilisé lors des sessions de formation et d'entraînement dispensées aux résidents locaux et aux organisations locales de lutte anti-incendie.

Actuellement, la JICA travaille sur un nouveau projet de coopération technique, le projet de prévention des feux de forêt à l'initiative des habitants de la zone tampon (2006-2009). Des règlements sur la prévention des feux de forêt ont été promulgués dans trois provinces pilotes et des activités de prévention menées en concertation avec les résidents locaux. Des décrets nationaux concernant la prévention des feux de forêt doivent être promulgués et des techniques de prévention anti-incendie mises au point pour les résidents des régions pilotes. Des activités de prévention des feux de forêt seront menées à l'initiative des résidents locaux, notamment des brûlages contrôlés. Motivé par l'aide de la JICA, le gouvernement indonésien a fait évoluer le département chargé de la prévention des feux de forêt auprès du ministère des Forêts : elle lui a conféré le statut d'Agence de prévention des feux de forêt et a renforcé son organisation. Des corps de sapeurs-pompiers volontaires ont par ailleurs été créés. Composés à l'initiative d'organisations locales, sur le modèle des corps de pompiers volontaires japonais, ils interviennent en priorité dans les réserves forestières. Or, les feux se déclarant à l'extérieur des parcs nationaux sont souvent à l'origine de feux à l'intérieur des parcs. Une coordination avec les pompiers volontaires est donc essentielle pour prévenir de nouveaux feux.

Conservation de la biodiversité

L'Indonésie, dont la biodiversité est l'une des plus riches au monde, abrite l'équivalent de 20 % de la faune et de la flore sauvage mondiales sur un territoire couvrant 1,3 % des terres émergées. De nombreux végétaux et animaux sont toutefois menacés d'extinction à cause du développement anarchique, de l'abattage commercial ou illégal, des feux de forêt et du braconnage. Ce pays est désigné point chaud de biodiversité* par Conservation International, une ONG internationale qui œuvre en faveur de la conservation des ressources. En Indonésie, les droits coutumiers d'utilisation des sols ont été historiquement reconnus aux personnes qui ont un mode de vie traditionnel et exploitent les



Lycéennes écoutant attentivement les explications fournies.

ressources naturelles.

Ces dernières années, suite à l'introduction des lois du sol, les pouvoirs publics ont créé des parcs nationaux sur des terres appartenant à l'État. À l'exception de recherches scientifiques spécifiques et du tourisme, ces parcs sont gérés de sorte que l'accès soit restreint et l'utilisation des ressources limitée. Aussi, des conflits sont apparus avec les résidents locaux exploitant ces mêmes ressources naturelles dans le cadre de leur mode de vie traditionnel. Certains parmi les résidents déplacés se sont installés au cœur des parcs, là où les autorités ont difficilement accès. Ce qui a conduit à l'instauration d'un cercle vicieux, les ressources naturelles des zones hautement prioritaires pour la conservation étant de fait surexploitées.

À la demande du gouvernement indonésien, la JICA conduit depuis 2004 le projet de gestion du parc national Gunung Halimun-Salak, créé dans la région de Salak, où des gens vivent depuis toujours. Pas moins de 100 000 d'entre eux habitent désormais dans les limites du parc. Après une sensibilisation progressive à la situation grâce à de nombreuses consultations avec l'administration locale, les organisations de résidents locaux et d'autres parties prenantes, un mode de gestion en coopération du parc national avec tous les intéressés a été mis en pratique dans le cadre du projet. En 2007, une ordonnance du ministère des Forêts a permis à la population de résider à l'intérieur des parcs nationaux et d'en exploiter les ressources dans certaines limites. Des patrouilles conjointes avec les résidents locaux ont en outre été constituées et des efforts entrepris pour davantage sensibiliser la population à la conservation des ressources naturelles par le biais d'activités d'éducation à l'environnement.

L'expérience et les enseignements tirés dans le cadre du projet de gestion du parc national Gunung Halimun-Salak (gestion axée sur la collaboration avec les résidents locaux) seront utilisés à l'avenir pour la gestion d'autres parcs nationaux d'Indonésie. Mieux encore, la JICA et les pouvoirs publics indonésiens prévoient de développer les capacités de gestion de ressources humaines très diverses, notamment celles des résidents locaux, des ONG et du personnel des pays voisins intervenant dans l'administration du parc, ainsi que des directeurs et des gardes locaux de chaque parc. Cette opération sera réalisée dans le cadre d'un nouveau projet. Axé sur une stratégie visant à renforcer la conservation de la biodiversité, il s'appuie sur une gestion des parcs nationaux et une valorisation des ressources humaines adaptées.

Orientation de la coopération future

La JICA a mis en place un programme de coopération pour la conservation du milieu naturel, qui renforce la coopération avec l'Indonésie dans le domaine de la protection de l'environnement ainsi que les activités liées à la conservation de la forêt et de la biodiversité. L'Agence prévoit de poursuivre ses travaux sur la gestion durable des ressources forestières et des parcs nationaux. Grâce à la mise en place de dispositifs de collaboration avec les résidents locaux, elle espère réaliser une société en harmonie avec la nature.

* Zone contenant au moins 1 500 espèces de plantes endémiques et ayant perdu au moins 70 % de son habitat original, et par conséquent hautement prioritaire sur le plan de la conservation de la biodiversité.





2 À la poursuite de nouveaux défis

Depuis le sommet de la Terre en 1992, la JICA n'a cessé de se préoccuper des problèmes de portée mondiale dans l'optique d'un développement durable, notamment de l'environnement. L'importance d'initiatives globales, couvrant l'eau, l'éducation et la santé a été reconfirmée au sommet de Johannesburg en 2002. Les changements climatiques, qui prennent de plus en plus d'ampleur à chaque instant, illustrent très bien la diversité et la complexité des problèmes de portée mondiale auxquels nous sommes confrontés. Les gaz à effet de serre, que nous rejetons dans l'atmosphère, se traduisent par des modifications du climat à l'échelle planétaire. En favorisant la pauvreté, l'afflux de réfugiés et les menaces pour la paix, ils alimentent un cercle vicieux. Les problèmes énergétiques et alimentaires qui accompagnent les poussées démographiques et la

croissance économique sont intimement liés à l'évolution du climat. Les problèmes de portée mondiale ne peuvent être résolus que si les hommes actifs sur le terrain dans les différents pays et domaines d'intervention travaillent main dans la main dans une perspective globale dépassant les intérêts particuliers. En tant que trait d'union entre le Japon et les pays en développement, la JICA continuera d'œuvrer en faveur d'un développement social durable, en s'appuyant du mieux possible sur ses réseaux à l'intérieur comme à l'extérieur du Japon et sur l'expérience acquise jusqu'ici dans les domaines du développement et de l'environnement. Chaque citoyen japonais se doit aujourd'hui de réfléchir à la vie des populations des pays en développement et de contribuer à la concrétisation du principe de « sécurité humaine » que prônent les programmes d'aide du Japon.

1 Réponse aux changements climatiques

Diverses tendances sont apparues sur la scène internationale ces dernières années concernant la lutte contre les changements climatiques. Le Japon a par exemple défendu la coexistence de la protection de l'environnement et de la croissance, dans l'optique d'un développement durable. Alors que ce pays assume dans ce contexte le rôle de chef de file, quels sont les types d'initiatives qu'il tente d'entreprendre, à partir de quel type de technologie et d'expérience ?

Tendances internationales concernant les changements climatiques et l'économie dans les pays en développement

Dans son quatrième rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC RE4) a déclaré : « Le réchauffement de la planète est désormais une certitude. Nombreuses sont les observations attestant de l'augmentation des températures de l'atmosphère et des océans, de la fonte généralisée de la neige et de la glace, et de l'élévation du niveau des mers ».

Comme l'a indiqué le GIEC, le problème de l'évolution du climat est d'ores et déjà manifeste, et il exige des réponses appropriées de la communauté internationale. Le pourcentage des gaz à effet de serre émis par les pays en développement représente environ la moitié du total mondial. Pour réduire ces émissions, en plus des actions lancées par les pays industrialisés, des efforts de la part des pays en développement s'avèrent nécessaires.

Or, ces derniers considèrent injuste d'avoir à assumer la charge de réduire les émissions alors que le réchauffement global de la planète est de la responsabilité des pays industrialisés. L'Inde, la Chine, le Brésil et d'autres pays émergents insistent fortement sur cet aspect. Le défi consiste donc à traduire dans les faits le concept d'une « responsabilité commune mais différenciée ». Actuellement débattu, ce point devrait faire l'objet d'un accord final en 2009.

Nombre de pays en développement doivent par ailleurs relever bien d'autres défis importants pour parvenir à un développement durable : réduction de la pauvreté ; approvisionnement en diverses ressources, notamment en eau et en énergie ; amélioration des services de soins et de santé ; et enfin, développement urbain et régional. Aussi n'ont-ils pas la même marge de manœuvre que les pays industrialisés, qui peuvent se concentrer sur des mesures de lutte contre les changements climatiques. Pour que des contre-mesures puissent être lancées dans une perspective durable et que les pays en développement progressent de manière autonome, ces contre-mesures doivent se doubler d'efforts permettant de surmonter les défis du développement.

Dans ce cadre, le GIEC RE4 souligne l'importance d'une approche des changements climatiques qui prenne en compte les bénéfices accessoires et contribue ainsi au développement durable et à la lutte contre l'évolution du climat. Ce rapport indique que la recherche d'un développement plus durable est un moyen efficace d'atténuer les changements climatiques. Et il souligne que le choix du mode d'intégration de la perspective d'atténuation dans les plans de développement est un enjeu important, car elle permet de retirer des avantages à la fois sur le plan du climat et du développement.

Les dégâts importants liés aux changements climatiques sont préoccupants, particulièrement dans les pays en développement les plus pauvres du monde, comme en Afrique, ou encore dans les nations insulaires. Les problèmes connexes qui assaillent les pays en développement posent des défis majeurs et l'on peut craindre qu'ils n'entravent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les pays en développement n'ont pas encore suffisamment de capitaux et de technologies en matière d'adaptation pour faire face aux effets des changements climatiques. Il est donc essentiel que les pays industrialisés procèdent à des transferts de technologie et leur proposent une assistance financière.

Vers de nouveaux défis politiques

Considérant ces tendances internationales, le Japon a préconisé de réduire de moitié le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. Au forum de Davos, qui s'est tenu en Suisse en janvier 2008, le premier ministre du Japon Yasuo Fukuda a dévoilé le « Cool Earth Partnership », un nouveau mécanisme financier grâce auquel 10 milliards US (1 250 milliards JPY) seront débloqués pour que cet objectif puisse être atteint.

Les pays en développement qui se concerteront de manière concrète avec le Japon sur la politique d'environnement bénéficieront sur cinq ans d'environ 250 milliards JPY au

titre de la coopération financière non remboursable et de la coopération technique, pour la mise en œuvre, dans le cadre des programmes d'APD du Japon, de mesures d'adaptation et d'énergies propres. D'autre part, 500 milliards JPY seront consentis sur cinq ans pour des efforts d'atténuation visant à lutter contre les changements climatiques, sous forme de prêts d'APD. Des consultations ont déjà eu lieu avec l'Indonésie. Et le Japon prévoit d'étendre l'APD pour s'attaquer aux changements climatiques dans les pays d'Afrique et les îles du Pacifique Sud.

Initiatives de la JICA

Jusqu'ici, la JICA et la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC), dont les activités de coopération économique à l'étranger ont été rattachées à la JICA en octobre 2008, ont accumulé de l'expérience et des réalisations en matière de coopération avec les pays en développement. Elles ont lancé des initiatives destinées à permettre la mise en œuvre énergétique de mesures de lutte contre les changements climatiques, des mesures qui s'appuient sur les politiques de base répertoriées ci-dessous, toutes inspirées de la politique des pouvoirs publics japonais. Dans ce cadre, la JICA et la JBIC exploiteront au maximum les expériences et la technologie japonaises, ainsi que leurs propres expériences et réalisations passées. Elles s'efforceront enfin de tirer parti des synergies découlant de leur intégration.

- 1) Assister les pays en développement, qui doivent tout à la fois s'employer à réduire les GES et parvenir à la croissance économique.
- 2) Privilégier une aide au développement qui permette tout à la fois de favoriser la croissance économique et d'améliorer le niveau de vie de la population des pays en développement, parallèlement à la réduction des GES.
- 3) Exploiter à plein les technologies japonaises, notamment celles du secteur privé.
- 4) Promouvoir des recherches qui servent la cause de la communauté internationale.

Dans les pays en développement, les membres défavorisés de la société sont les plus exposés aux effets nocifs des changements climatiques. La JICA mettra donc en œuvre une politique de sécurité humaine, afin de renforcer la capacité des individus et de la société à se protéger des changements climatiques et de réduire ainsi le plus possible les risques qu'ils représentent.

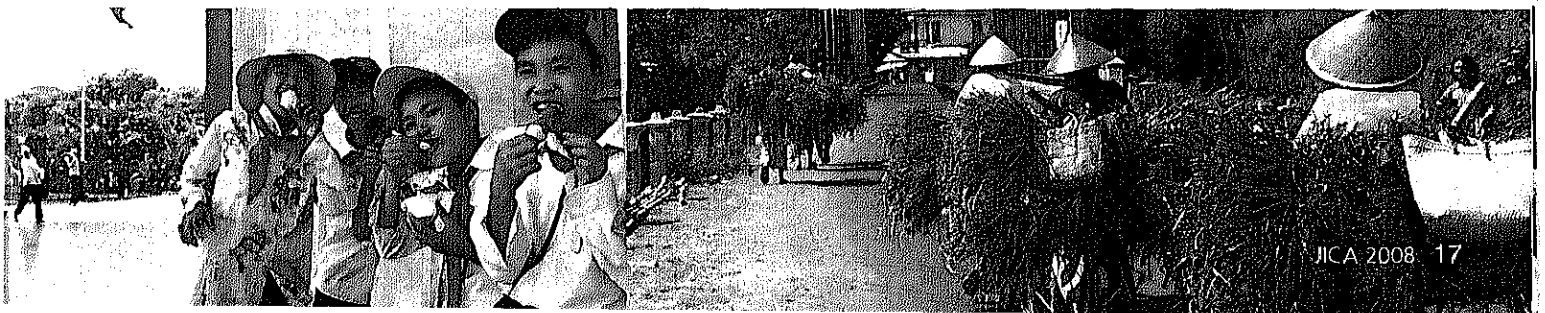
Actions spécifiques et orientation générale

L'Agence a réfléchi à l'orientation des actions spécifiques à mener compte tenu des politiques de base précédemment évoquées. Présentées ci-après, les réflexions correspondantes sont classées selon deux thèmes : d'une part, les mesures d'atténuation, relatives à la réduction des émissions de GES et au renforcement des puits de GES à long terme, et d'autre part, les mesures d'adaptation, qui concernent les efforts accomplis pour faire face aux effets inévitables des changements climatiques sur l'ensemble du système climatique mondial.

Mesures d'atténuation

- (1) Contribution au développement durable et à la réduction des GES dans les pays en développement

Pour de nombreux pays en développement, les mesures de lutte contre la pauvreté sont prioritaires. D'autre part, comme rien ne les oblige à réduire les GES, ils ne voient pas l'intérêt d'une coopération exclusivement axée sur la lutte contre le réchauffement global.





La JICA s'engage donc à suivre une approche axée sur les bénéfices accessoires, qui permette à la fois de bénéficier des avantages du développement et de réduire les GES. À cet effet, elle met actuellement en place un cadre de coopération intégré devant lui permettre de secondar activement les efforts des pays en développement qui s'investissent en faveur de la stabilité climatique en visant simultanément la réduction des émissions et la croissance économique.

Dans ce cadre, la JICA conduit le projet de gestion forestière participatif dans la zone forestière prioritaire régionale de Belete-Gera (phase 2), dans le but d'assurer la préservation et la gestion des forêts, tout en améliorant le niveau de vie dans cette région du sud-ouest de l'Éthiopie, dotée d'un précieux écosystème forestier. Ce projet vise à faire connaître auprès de l'administration et des résidents locaux la gestion forestière participative, dont la mise en œuvre s'appuie sur les accords de gestion forestière sur l'exploitation et la gestion des forêts. Ces accords sont conclus entre les associations de gestion forestière créées par l'administration et les résidents locaux dans le cadre du projet. Parallèlement, ce dernier renforce la motivation des résidents locaux à protéger la forêt et s'efforce de relever leur niveau de vie. Pour ce faire, il favorise l'augmentation de la valeur marchande du café cultivé localement dans la forêt, et ce, grâce à des améliorations au niveau de la production et de la gestion de la qualité.

(2) Soutien aux initiatives du secteur privé en faveur d'une réduction des GES

Un engagement dynamique du secteur privé s'avère nécessaire pour que la société dans son ensemble puisse réussir à réduire les GES. Dans ce cadre, la JICA fournira une assistance financière à buts multiples : aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de systèmes par les pouvoirs publics des pays en développement, renforcement des organisations soutenant les techniciens du secteur privé et diffusant des informations, et mise en œuvre de projets de réduction des GES par le secteur privé dans les pays en développement.⁴¹

En Arabie saoudite, la JICA a réalisé une étude du plan directeur en faveur des économies d'énergie dans le secteur de l'électricité. Celle-ci poursuivait deux objectifs : d'une part, proposer des politiques et des systèmes d'économie d'énergie, et d'autre part, valoriser les ressources humaines. L'étude a fait le bilan des initiatives actuelles en matière d'économies d'énergie dans les entreprises et les ménages, par le biais de consultations auprès d'organismes gouvernementaux, comme le ministère de l'Eau et de l'électricité, ainsi que d'associations industrielles. Les résultats obtenus ont permis d'établir des objectifs numériques à l'échelon national et de définir une ligne de conduite précise en matière d'économies d'énergie. On espère par conséquent, d'une part, qu'un plan soit élaboré et que la collaboration avec le secteur privé soit encouragée et, d'autre part, que les initiatives en faveur des économies d'énergie porteront leurs fruits dans ce pays.

(3) Promotion du recours généralisé au mécanisme pour un développement propre (MDP)

La JICA soutient les régions et les domaines dans lesquels l'application du mécanisme pour un développement propre (MDP)⁴² a pris du retard. Concrètement, elle favorise la création d'environnements dans lesquels les utilisateurs du MDP, notamment du secteur privé, puissent harmonieusement mettre en œuvre leurs projets. Pour ce faire, elle s'efforce d'améliorer les compétences des agences publiques dans le domaine de la validation des projets MDP, de leur élaboration et de l'éducation au MDP.

La JICA propose par ailleurs une aide à la planification et à l'élaboration de projets concernant la mise en œuvre du MDP.

L'objectif est d'améliorer l'efficacité des projets présentant un intérêt général marqué, comme la production d'électricité ou le reboisement.⁴³

L'Agence fournit déjà une aide concernant l'application du MDP. Celle-ci consiste à renforcer les capacités d'exécution des parties intervenant dans les projets de reboisement au Vietnam (voir « Exemples significatifs de projets de coopération environnementale », page 19).

Mesures d'adaptation

(1) Aide à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique permettant d'atteindre les effets escomptés dans les différents pays

Les changements climatiques ont des effets différents suivant les pays. La JICA fournit donc une aide dans le domaine de l'observation météorologique, des prévisions de l'évolution du climat et des évaluations d'impact des changements climatiques. Elle favorise ainsi l'élaboration et la mise en œuvre de mesures d'adaptation reposant sur des bases scientifiques et correspondant à la situation de chaque pays.

(2) Renforcement des mesures d'adaptation dans les pays, les régions et les secteurs où les effets des changements climatiques sont préoccupants

La JICA contribue à renforcer le « climate-proofing » (protection contre les risques d'impact climatique) des régions vulnérables (zones côtières de faible élévation, petites îles, régions (semi-)arides ou glaciaires, etc.) et des secteurs plus critiques (ressources en eau, prévention des catastrophes, agriculture, santé, etc.) où les effets des changements climatiques pourraient bientôt s'avérer particulièrement préoccupants. Ces régions ont d'ores et déjà des difficultés à faire face à la situation climatique actuelle : élévation du niveau des océans dans les nations insulaires du Pacifique, débâcle glaciaire des lacs situés dans les pays de la chaîne subhimalayenne (voir photo), dégâts causés par les cyclones dans les plaines de l'Asie du Sud-Ouest, et enfin, aggravation de la pénurie d'eau en Afrique.⁴⁴

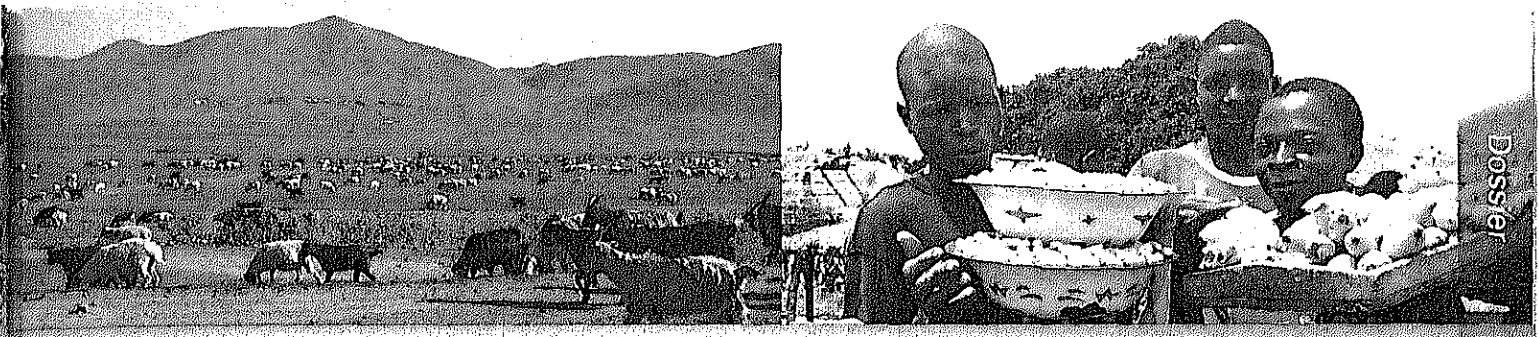
(3) Possibilité d'intégration du concept de « risque climatique »

Pour les projets menés dans les régions et les domaines susceptibles d'être très affectés par l'évolution du climat, on peut raisonnablement imaginer qu'il devienne nécessaire de prendre systématiquement en compte les risques associés, autrement dit, le risque climatique. Dans ce cadre, la JICA prévoit d'étudier les différentes conceptions de ce même risque et les manières de le traiter, en prenant en compte les tendances internationales en la matière.



Tsho Rolpa, l'un des plus grands lacs glaciaires au monde, est menacé par la débâcle. Des mesures ont déjà été prises pour tenter de faire baisser le niveau de l'eau.

⁴¹ Dans les pays en développement, des technologies brevetées ou modernisées par des sociétés privées sont nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction de moitié des émissions de GES d'ici 2050. Au sein de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, les débats se poursuivent sur les méthodes à utiliser pour assurer le transfert de ces technologies et l'aide financière requise.



⁹² Accord portant sur les efforts en faveur d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle internationale, le MDP est un mécanisme souple. Défini en vertu du protocole de Kyoto, il a pour vocation de réduire plus efficacement les GES.

⁹³ Les débats sur le financement des projets MDP par l'APD, prévu par les accords de Marrakech (qui définissent les règles détaillées de fonctionnement du protocole de Kyoto), doivent être pris en compte.

⁹⁴ Le quatrième rapport d'évaluation du GIEC cite en effet de grandes villes côtières d'Asie dans les zones à risque élevé.

Exemples significatifs de projets de coopération environnementale

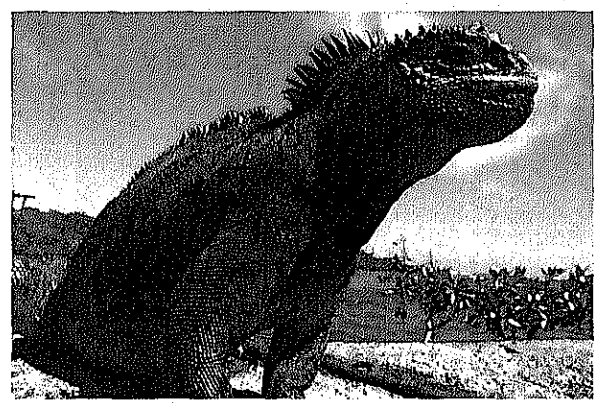
Projet de conservation de la réserve marine des Galápagos en Équateur Collaboration avec la population locale pour la protection du milieu marin des Galápagos Équateur

Les îles Galápagos sont situées dans le Pacifique, à 1 000 km environ des côtes équatoriennes. Loin du continent, ce milieu insulaire abrite un écosystème tout à fait unique. Ce qui explique que ces îles soient classées au patrimoine mondial. Et elles sont aussi célèbres comme le lieu où Charles Darwin a élaboré la théorie de l'évolution. Cependant, la zone côtière n'est pas aussi bien préservée que le continent. Qui plus est, le précieux milieu naturel de l'île est mis en péril par l'augmentation rapide du tourisme, de la pêche et de la population. Autre problème grave, un conflit oppose les pêcheurs et Parque National Galápagos (direction du parc national), qui voudrait réglementer l'industrie de la pêche, afin de protéger le milieu naturel. Des conditions météorologiques exceptionnelles, comme El Niño, ont en outre un impact notable sur l'écosystème insulaire. Pour protéger le milieu marin des Galápagos, il est aujourd'hui essentiel d'élaborer un système de protection environnementale à long terme. Celui-ci doit évaluer avec précision l'état changeant du milieu et de l'écosystème insulaires, afin de parvenir à concilier préservation du milieu marin et exploitation durable des ressources halieutiques, avec la coopération éclairée de la population locale.

Dans ce cadre, l'équipe de projet de la JICA s'attache à renforcer les capacités de la direction du parc national à réaliser des enquêtes et à évaluer la situation à un moment donné par des études du milieu marin et l'observation de la qualité de l'eau. Parallèlement, elle s'efforce de sensibiliser la population locale par l'éducation à l'environnement. Elle communique notamment en temps réel à la télévision et à la radio des informations sur le milieu marin et les actions réalisées pour sa protection. L'équipe de projet élabore et accompagne toute une série de programmes permettant aux pêcheurs de gagner leur vie sans surexploiter les ressources halieutiques. Par exemple, les pêcheurs sont encadrés pour

donner des cours pratiques de pêche à des touristes, ce qui leur procure des revenus.

Ce type d'activités a permis à la population locale de parfaire ses connaissances sur l'océan et à la direction du parc de renforcer ses capacités d'évaluation. En participant à l'amélioration des relations entre la direction du parc et la population locale, notamment les pêcheurs, la JICA a gagné la confiance des gens, ce qui lui a valu des témoignages du type : « La JICA est la seule organisation qui a su prendre en compte et soutenir la position de la population locale ».



Iguane marin, espèce endémique des îles Galápagos

Étude sur le développement des capacités de promotion des projets BR-MDP au Vietnam Actions en faveur de la forêt, des individus et de la planète Vietnam

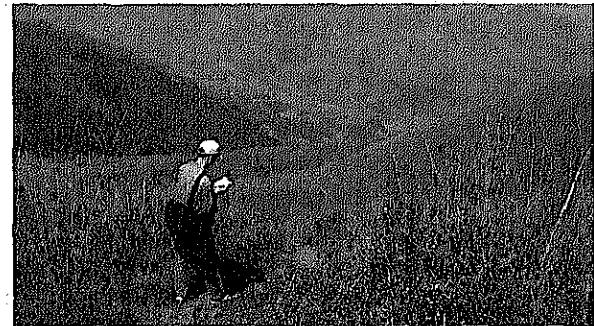
Une fois ratifié le protocole de Kyoto, le gouvernement vietnamien s'est employé sans relâche à promouvoir des projets « puits MDP » (BR-MDP*) avec deux objectifs principaux : réduire les GES et assurer le reverdissement de 8 millions d'hectares de terrains nus (pratiquement la superficie de l'île d'Hokkaido). Or, les activités de BR-MDP sont totalement nouvelles à l'échelle internationale. Les connaissances et les techniques en la matière sont par ailleurs très limitées.

Cette étude de développement a pour objectif de renforcer les capacités des organisations compétentes. Elle doit les aider à mieux comprendre les activités de BR-MDP, à mettre en place un système de diffusion de l'information, à planifier un projet pilote et à maîtriser les procédures de validation et de dépôt associées. L'Agence aide ces organisations à proposer pour le Vietnam des stratégies de promotion des projets BR-MDP, ainsi que des programmes d'actualisation et d'extension pour ces mêmes projets. L'adoption du projet pilote par le conseil de direction du MDP est prévue sur l'exercice 2008. S'il se réalise, il devrait permettre de réduire les émissions de dioxyde de carbone d'environ 41 000 tonnes sur 16 ans.

Ce projet pilote sera financé par un fonds commun constitué essentiellement par les organisations concernées au Vietnam. Honda Vietnam Co. Ltd. a promis d'appuyer financièrement la mise en œuvre de ce projet

dans le cadre de ses activités liées à la RSE (responsabilité sociale des entreprises).

* Projets MDP visant à éliminer les GES par puits grâce au reboisement. La quantité de GES ainsi éliminés est ensuite reconnue en tant que crédit-carbone. BR est l'acronyme de boisement et reboisement.



Délimitation par GPS sur le site pressenti pour le projet pilote, dans la province de Hoa Binh

II Efforts en faveur de projets de coopération internationale

Le Japon a conduit des projets de consolidation de la paix dans deux pays récemment sortis d'un conflit, en l'occurrence le Soudan et l'Afghanistan. Le présent chapitre couvre les efforts déployés dans ces pays. S'appuyant sur les expériences accumulées en Asie,

la JICA a donné au Soudan la priorité à une action rapide. En Afghanistan, elle a étudié diverses options de programmes d'aide au développement. Axés sur la sécurité humaine, ils ont tous pour objectif de contribuer à la construction d'une nouvelle nation.

Opération de consolidation de la paix au Soudan

Soudan

Plus grand pays d'Afrique par sa superficie, le Soudan joue un rôle crucial dans la stabilité de l'ensemble du continent africain. Or, ce pays est déchiré par une interminable guerre civile depuis son accession à l'indépendance. Beaucoup de gens ont fui et sont aujourd'hui des réfugiés ou des personnes intérieurement déplacées. Entre temps, un nouveau foyer de guerre civile est né dans le Darfour, une région de l'ouest du pays. Amorcée vers 2003, elle a entraîné son nouveau lot de réfugiés et de personnes intérieurement déplacées.

La JICA est venue en aide au Soudan dès les années 1960, en pleine guerre civile. En 1989, elle y a ouvert un bureau. Mais il a été fermé en 1993, après que le gouvernement japonais ait décidé de limiter son aide à l'humanitaire et aux secours d'urgence, suite aux graves atteintes aux droits de l'Homme perpétrées dans ce pays en 1992. Depuis, pratiquement plus aucune aide n'a été apportée au Soudan.

Mise en place d'une structure d'exécution

En janvier 2005, l'Accord de paix global (Comprehensive Peace Agreement ou CPA) a été signé entre le gouvernement du Soudan et l'Armée/le Mouvement de libération du peuple soudanais (M/ALPS), qui n'a cessé depuis de mener des actions contre le gouvernement. Le CPA a mis fin à une guerre civile qui durait depuis plus de 20 ans : il a été statué que deux gouvernements – le gouvernement d'Unité nationale et le gouvernement du Sud-Soudan – seraient constitués au sein d'un seul et même pays. Suite à la signature de l'accord de paix, le gouvernement japonais a décidé de rétablir son aide. Lors de la conférence des pays donateurs, qui a eu lieu à Oslo en avril 2005, il s'est engagé à poursuivre son aide aussi bien au Nord-Soudan qu'au Sud-Soudan, afin d'aider à consolider la paix dans le pays tout entier.

Se fondant sur son expérience en matière d'aide d'urgence, le gouvernement japonais a estimé qu'il était nécessaire de rétablir rapidement le dispositif d'assistance au Soudan. Une mission a donc été détachée en décembre 2004 dans ce pays, juste avant la signature du CPA, d'une part, pour s'assurer de la situation sur le terrain et étudier les schémas de coopération possibles après la reprise de l'aide, et d'autre part, pour procéder aux préparatifs requis.

En mai 2005, juste après la conférence d'Oslo, la JICA a invité au Japon cinq représentants du gouvernement d'Unité nationale et cinq représentants du gouvernement du Sud-Soudan (GOSS) alors en place, soit au total dix personnes. Après une présentation générale de l'APD du Japon et des programmes d'aide de la JICA, celles-ci ont assisté à un exposé sur la reconstruction d'Okinawa dans le Japon d'après-guerre.

En juillet 2005, la JICA a envoyé, sur la même période que la mission gouvernementale, une mission d'étude chargée d'élaborer des projets. L'Agence a par ailleurs défini les futures orientations de l'aide au Soudan : elle a ainsi décidé d'« agir face aux problèmes émergents » et de « soutenir la mise en place d'une structure pour la construction d'un nouveau Soudan ». En septembre 2005, la JICA a détaché des experts de la coordination de l'aide auprès du ministère de la Coopération internationale à Khartoum (organisation chargée au sein du gouvernement d'Unité nationale de recevoir l'aide), afin de constituer une structure d'aide au sein du pays. Ces experts ont recueilli des informations au niveau local et se sont employés à coordonner leurs efforts avec les organisations compétentes. En novembre, la JICA a fait appel au système de mise en œuvre accélérée* pour les projets destinés au Soudan. Garantissant une plus grande rapidité dès le début du projet, ce système a permis de faire progressivement évoluer l'assistance de la simple aide humanitaire à l'aide au développement.

Actuels projets de aide à la reconstruction : réponse aux problèmes émergents et soutien à la mise en place d'une structure pour le nouveau Soudan

Suite aux effets de la longue guerre civile, il n'avait guère été possible de construire une infrastructure et d'améliorer les structures sociales de base au Soudan. Qui plus est, il manquait cruellement de ressources humaines, notamment de gestionnaires, de policiers et de techniciens. La formation de personnel devenait donc urgente dans tous les secteurs.

En septembre 2005, la JICA a fourni une première aide à la ville de Juba, devenue la capitale du gouvernement du Sud-Soudan. Juba n'avait tout d'abord quasiment pas d'équipements collectifs et, durant les vingt dernières années de guerre civile, l'infrastructure urbaine n'avait guère été étendue ni entretenue. Or, on prévoyait de regrouper des fonctions essentielles dans cette ville, dont la population allait augmenter suite au retour des réfugiés. Cela signifiait qu'il était devenu urgent de développer l'infrastructure de base, notamment les installations d'approvisionnement en eau potable. Dans le même temps, il était nécessaire d'étendre et d'améliorer rapidement les services sociaux de base, afin de faciliter l'installation des rapatriés dans les communautés des zones rurales avoisinantes.

Dans ce contexte, au cours de la seconde quinzaine de septembre 2005, le gouvernement du Soudan a demandé à la JICA de conduire une étude de développement d'urgence (l'étude d'urgence relative à la planification et au soutien d'une infrastructure matérielle et sociale de base dans la ville de Juba et les régions avoisinantes). En octobre 2005, l'Agence a pris la décision d'intervenir. En novembre, une mission d'étude préparatoire a donc été détachée, avec pour mission de confirmer la demande et de préciser le champ d'application du projet. Celui-ci ayant été considéré éligible pour le système de mise en œuvre accélérée*, les procédures préparatoires ont été menées promptement et les travaux sur site lancés en janvier 2006. Le projet comportait trois volets : (1) élaboration d'un plan d'aménagement de Juba à l'horizon 2015 ; (2) construction d'un port fluvial sur le Nil dans le cadre d'un projet pilote pour la reconstruction d'urgence de l'infrastructure de base ; et (3) organisation de programmes de formation destinés à donner à la population les compétences de base pour fonder une communauté.

Inspirés du projet de renforcement des compétences de base et de la formation professionnelle au Sud-Soudan, ces programmes ont été mis en place au Centre de formation multiservices de Juba. Au Sud-Soudan, le nombre de ressources humaines ne disposant d'aucune compétence exploitable sur le marché augmente, suite à l'afflux de personnes intérieurement déplacées et du processus de DDR (désarmement, démobilisation et réinsertion).

Le chômage croissant pourrait par conséquent devenir un facteur décisif d'instabilité sociale. C'est pourquoi il est devenu urgent de former des



Formation à la mécanique auto au Centre de formation multiservices de Juba



ressources humaines qualifiées et de consolider ainsi la paix par la croissance économique. Le projet évoqué plus haut a permis d'assurer des formations dans les domaines du travail du bois, de la mécanique automobile, de la construction, du soudage et des technologies de l'information. Il a en outre favorisé l'établissement de liens avec l'Organisation internationale du travail (OIT).

On ne peut cependant pas dire que tout se soit toujours bien passé. Durant les premières phases du projet, la situation était délicate : suite au manque de ressources humaines, le seul représentant du gouvernement du Sud-Soudan à se libérer pour une réunion était un ministre. À certains moments, les membres de l'équipe de projet ont été contraints de quitter son bureau après l'avoir attendu en vain durant plusieurs heures. Suite aux faibles capacités d'hébergement, les membres de l'équipe ont travaillé sur le projet dans des tentes. Pour finir, des problèmes sont apparus sur le site d'un projet pilote durant la phase de mise en œuvre. Ce qui a conduit à un arrêt de la construction pendant près de six mois. L'installation concernée a par conséquent été terminée avec du retard, en novembre 2007.

Action en faveur de la consolidation de la paix au Soudan

La présidente de la JICA Sadako Ogata s'est rendue à Juba en février 2008. Elle a rencontré le président du Sud-Soudan Salva Kiir et nombre de ministres concernés, qui lui ont permis de vérifier combien les réponses

rapides apportées après-guerre par la JICA étaient appréciées.

Pour la JICA, il est essentiel de consolider la paix si l'on veut garantir la sécurité des personnes dans un pays encore instable. Nous souhaitons par conséquent continuer de promouvoir une paix durable, grâce à une croissance économique fondée sur le développement de l'infrastructure économique et de la formation professionnelle. L'Agence soutiendra en outre la formation de ressources humaines dans les secteurs de la santé et de l'éducation, afin d'améliorer les services offerts par les pouvoirs publics et de restaurer ainsi la confiance des citoyens à leur égard.

Parallèlement, le nombre de personnes déplacées ne cesse d'augmenter à l'ouest du Soudan, dans le Darfour, une région où perdure une situation alarmante. Là aussi, la JICA prévoit d'appuyer la formation de ressources humaines dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'eau, et ce, par le biais de programmes de formation.

- Résultant de l'expérience acquise par la JICA en matière de projets de consolidation de la paix, le système de mise en œuvre accélérée a été introduit en juillet 2005 ; il doit permettre, au besoin, d'aider la population locale de manière plus rapide et plus efficace, grâce à une accélération et un assouplissement des procédures de mise en œuvre des projets. Le Sud-Soudan est la deuxième région géographique où ce système a été utilisé, après la Palestine.

Mise en place du symbole de l'Afghanistan nouveau : Aide à l'aménagement de la communauté urbaine de Kaboul

Afghanistan

Ancien pays agricole fertile, l'Afghanistan fut prospère en tant que centre stratégique des échanges sur la Route de la soie. Mais à compter de la fin des années 1970, l'invasion de l'armée soviétique a conduit à un état de crise pendant plus de 20 ans. Sont ensuite venus la guerre civile et l'effondrement du régime des Taliban en 2001. Le processus de paix entamé avec l'appui de la communauté internationale dès la fin 2001 s'est déroulé conformément au plan prévu, avec la promulgation d'une nouvelle constitution, des élections présidentielles et législatives, et enfin, la session d'ouverture de l'Assemblée nationale, fin 2005. L'aide à la reconstruction a démarré en même temps que le processus de paix. Elle a contribué, à travers le programme de solidarité nationale, à la remise en état des communautés rurales appauvries, à l'extension des services de santé de base et à l'amélioration du taux de fréquentation scolaire (surtout chez les filles), grâce à la modernisation et à l'extension de l'enseignement primaire. Des mesures de lutte contre l'inflation, d'accroissement des recettes budgétaires annuelles et de stimulation de la croissance économique ont par ailleurs permis une certaine amélioration de la situation macroéconomique.

Dans l'état actuel des choses, la capitale semble jouir d'une certaine prospérité grâce à l'aide à la reconstruction, avec notamment un trafic suffisamment dense pour provoquer des encombrements, l'ouverture d'hôtels de luxe et de supermarchés, et l'arrivée d'articles d'importation et de grandes marques de publicité.

Néanmoins, même aujourd'hui, plus de six ans après le début de la reconstruction, le réseau d'alimentation électrique reste cruellement insuffisant et les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement n'ont guère été améliorés. La situation est aggravée par la forte croissance démographique à Kaboul (4 % par an), due à l'afflux de réfugiés et d'habitants des campagnes ravagées par la guerre. La population a presque doublé au cours des dix dernières années et se situe actuellement autour des 3 millions d'habitants. Le difficile approvisionnement en eau, la détérioration des conditions d'hygiène, les encombrements et bien d'autres problèmes de santé publique se sont aggravés à un point tel qu'il est impossible de les ignorer.

La planification urbaine de Kaboul n'ayant pas été modifiée depuis la dernière actualisation de 1978, il est devenu plus qu'urgent pour les pouvoirs publics afghans de résoudre les problèmes de la capitale. En 2006, la JICA a entrepris une étude concernant l'élaboration d'un projet de développement de la communauté urbaine de Kaboul. Les possibilités

de modernisation des grandes fonctions urbaines ont été examinées et un concept portant sur la création d'une nouvelle zone urbaine a été élaboré à l'attention des pouvoirs publics afghans.

Ces derniers ont beaucoup apprécié les résultats de l'étude. En 2007, ils ont demandé au Japon d'aménager cette nouvelle zone urbaine par le biais d'activités du secteur privé et de préparer un plan directeur d'urbanisme pour le réaménagement de la communauté urbaine de Kaboul. La JICA a signé le document de projet de coopération fin 2007. La coopération a débuté en mars 2008 et le plan directeur devrait être prêt pour septembre 2009. Le champ d'application de ce projet est très large. Concrètement, il couvre la préparation d'un plan directeur d'urbanisme pour la communauté urbaine de Kaboul d'ici 2025 et la stratégie de mise en œuvre de ce plan, les possibilités d'extension des ressources en eau, les systèmes administratifs et le renforcement des capacités organisationnelles. Dans le cadre de ce projet, la JICA fournit des recommandations et des orientations générales aux hauts responsables du gouvernement afghan, notamment au haut conseiller économique du président, au ministre de l'Urbanisme, au maire de Kaboul et aux représentants du secteur privé.

La JICA est prête si besoin à fournir son aide, car la construction d'une nouvelle communauté urbaine est le symbole d'un Afghanistan nouveau et de l'édification d'une nouvelle nation, qui a désormais rompu avec une longue tradition de conflit et de guerre civile.



Cérémonie de signature du cahier des charges du projet : le haut conseiller économique du président et le ministre de l'Urbanisme parapent le document en présence de nombreux reporters des médias locaux.

